

A. Partie à renvoyer
ÉCHANGE DE MES TITRES-SERVICES PAPIER


Renvoyez ce document par courrier avec les grands volets droits des titres-services à:

Titres-services Wallonie
 BP 77
 1180 Bruxelles



J'ai lu et j'accepte les conditions décrites dans la partie B de ce formulaire⁽¹⁾

Nom: Prénom: Signature:

⁽¹⁾ Les notes rédigées en-dehors de ces champs ne seront pas prises en compte, veuillez contacter Sodexo pour préciser toute autre information.


B. Partie à conserver
ÉCHANGE DES MES TITRES-SERVICES PAPIER
1 JE VÉRIFIE MES COORDONNÉES


via l'Espace Sécurisé:

www.wallonie-titres-services.be



ou par téléphone:

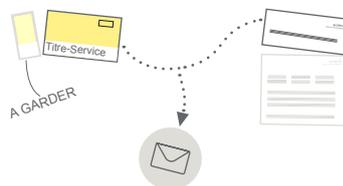
02/401.31.70

Souhaitez-vous des titres-services électroniques?

N'oubliez pas de changer votre profil lorsque vous modifiez vos coordonnées

2 JE DÉCOUPE ET J'ENVOIE

► Découpez et envoyez les grands talons droits des titres-services et la partie A (partie supérieure) de ce document complété et signé.



► Conservez les petits talons gauches des titres-services et la partie B (partie inférieure) de ce document.

3 JE REÇOIS UN COURRIER ET JE PAÏE ENSUITE LE MONTANT DES FRAIS ADMINISTRATIFS

Vous recevrez un courrier ou un email de Sodexo vous indiquant le montant des frais d'échange à payer dans les 30 jours, ainsi que toutes les informations nécessaires à leur paiement :

► L'échange vers des titres-services papier coûte 1€ par titre (augmenté de la différence de prix en cas d'augmentation de la valeur d'un titre-service).

► Votre échange sera traité dès réception du paiement des frais d'échange.

AU CAS OÙ LES FRAIS D'ÉCHANGE NE NOUS SERAIENT PAS PARVENUS AVANT LA DATE INDIQUÉE DANS LE COURRIER SUSMENTIONNÉ, SODEXO REMBOURSE LE MONTANT DE LA VALEUR DES TITRES-SERVICES CONCERNÉS (SAUF POUR LES TITRES AIDE À LA MATERNITÉ):

- Si vos titres-services ont été achetés durant l'année en cours : Sodexo remboursera les titres-services diminués des frais administratifs.
- Si vos titres-services ont été achetés durant l'année précédente : Sodexo remboursera les titres-services à raison de 70 % de leur valeur d'achat, diminués des frais administratifs.

► L'échange de vos titres-services aura lieu uniquement si la date de validité* des titres-services n'est pas dépassée au moment de leur arrivée chez Sodexo. (*Ne pas confondre avec la date à laquelle l'entreprise agréée doit introduire le titre-service).

► **En cas de décès de l'utilisateur**, veuillez compléter et envoyer le formulaire de remboursement des titres en joignant un acte de décès à ce formulaire. Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire de la dernière commande, à moins d'un document officiel d'un notaire ou d'un avocat mentionnant un autre numéro de compte.

SI NOUS NE RECEVEZ PAS DE COMMUNICATION **DANS LES 2 SEMAINES** APRÈS CET ENVOI, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC SODEXO

